



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 7 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 1^{er} février 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H10, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. MAILLARD Jean-Marie, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient PRÉSENTS :

M. DOSSANG Guy
Mme DELAVIGNE Nadine
M. BEHAR Claude
M. PRIEZ Rémi
Mme LEMONNE Christine
M. MAILLARD Jean-Marie
M. SAULNIER Robin
M. COCHON Michel
M. BARRAL Fernand
M. CISSEY Raymond
Mme COULONG Rosine
M. PATTYN Patrick
Mme REVEL Ketty
M. LEFRAND Guy
Mme BEAUVILLARD Karène
M. BOURRELLIER Ludovic
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas
M. PAVON Jean-Pierre jusqu'à
19h00(dossier 9)
Mme AUGER Stéphanie
M. LEPINTEUR Ollivier
M. ROUSSEL Emmanuel
Mme LEBARBIER Stéphanie
M. BOUILLIE Jean-Luc
Mme LESEIGNEUR Diane
M. HOUSSAIS Anthony
Mme PECQUEUX Delphine
M. DERRAR Mohamed
Mme LUVINI Françoise
M. MANE Abdoulaye
Mme BANDELIER Lysiane jusqu'à 19h05
(dossier 13)
Mme LEON Patricia
M. ETTAZAOUI Driss
Mme MORLOCK Sabine
M. BENTALHA Mohammed
Mme HANNOTEUX Maryvonne
M. VEYRI Timour

Mme KONTE Maryata à partir de
18h30(dossier 3)
M. NOGAREDE Alain
M. SILIGHINI Gérard
M. CAMOIN Emmanuel
Mme VILAIN Mireille
M. MORILLON Marc
Mme GIPSON Séverine
M. DESSAINT Didier
M. DOUARD Daniel
M. HAMEL Raynald
Mme CANEL Françoise
M. GANTIER François
Mme BAUGE Agnès
M. WATEL Patrik
M. COLLEU Etienne
M. CHAPLAIS Robert
Mme LE GOFF Hélène
M. MOLINA Michel
Mme BOCAGE Sophie
Mme BONNARD Renée
M. FAUCHET Gérard
Mme GUESNET Séverine
M. CASTEL Patrick
M. BOREGGIO Sylvain
M. HEBERT Dominique
M. EUDIER Moïse
M. DULONDEL Michel
Mme LEMEILLEUR Monica
M. PERRIN Marc
M. ALBENQUE Roger
M. HUBERT Xavier
M. SIMON Stéphane
M. PICHOS Jean-Pierre
M. ROYOUX Claude
M. GILLES Hervé
M. KELLO Philippe
M. MABIRE Arnaud

M. SENKEWITCH Georges
M. JENNAT Daniel
M. JAMES Jean-Claude
M. MASSON Serge
Mme COURSIN Marie-Martine
Mme SAMSON Michelle
M. CONFAIS Max
M. BROCHOT Bernard
M. BAZIRE Guy

M. CINTRAT Jean-Luc
M. DE LANGHE Christian
M. GROIZELEAU Bruno
Mme HAGUET VOLCKAERT Florence
M. RANGER Michel
Mme COSTENTIN Stéphanie
M. CHOKOMERT Patrice
Mme BENARD Catherine
M. CAILLEUX Jean-Michel

Mme DHENIN Christine suppléante de M. MOREL Jean-Pierre
M. MASCRIER Gilbert suppléant de M. FEUVRAIS Martial
M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre
M. SCHALLER Didier suppléant de M. LEBLOND Jean

Ont donné POUVOIR :

Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie
Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic
M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy à partir de 19h00
Mme DIOUKHANE Coumba a donné pouvoir à Mme LEON Patricia
Mme BANDELIER Lysiane a donné pouvoir à M. BOUILLIE Jean-Luc à partir de 19h05
Mme MARAGLIANO Francine a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss
M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Mme LEBARBIER Stéphanie
M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed
Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à M. LEPINTEUR Ollivier
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane
Mme MARTIN Françoise a donné pouvoir à M. VEYRI Timour
Mme BUCHE Véronique a donné pouvoir à M. MANE Abdoulaye
Mme MORDRET Anaïs a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise

ABSENTS non représentés :

M. MARQUAIS Raynal
M. FRERET Robin
M. GHZALALE Fouade
M. CHAMPREDON Michel
M. LEFRANCOIS Thierry
M. ROUSSEL Cédric

♦♦♦

M. Guy LEFRAND

Je demande à M. MAILLARD de procéder à l'appel.

M. Jean-Marie MAILLARD procède à l'appel.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Daniel JENNAT, qui remplace M. FAIVRE, Maire de Prey. M. FAIVRE a souhaité démissionner de sa fonction de Conseiller communautaire. M. JENNAT, je vous invite à vous lever ; bienvenue dans cette belle assemblée. Vous l'avez vu, mes chers collègues : le plan de bureau a été modifié, et il est appelé à l'être régulièrement. Nous en changeons environ tous les 6 mois, pour que ceux derrière passent devant, et réciproquement. Je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 9 janvier 2017, que vous avez dû recevoir par courriel. Avez-vous des remarques ?

Je mets le procès-verbal aux voix.

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Guy LEFRAND

Je vous demande d'acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires du 12 et du 25 janvier derniers, envoyés également avec le présent dossier du Conseil. Les décisions prises par le Bureau sous couvert de l'urgence concernent essentiellement les tarifs que la trésorerie nous demandait de reprendre d'urgence, ce qui a été fait le 12 janvier pour le prix de l'eau et de l'assainissement, afin de permettre une reprise rapide des mensualisations. Ces dernières reprendront donc au plus tard le 17 février, puis au début de mois dès le mois de mars. Les abonnés recevront également une facture de régularisation, avec leur nouvel échéancier. Les autres facturations ont été reprises le 25 janvier.

Mes chers collègues, vous avez élu les Vice-présidents : je vais vous donner leurs délégations précises.

Le premier Vice-président est M. Sylvain BOREGGIO ; il est responsable de la fusion, des grands projets, et des grands équipements.

Le second Vice-président est M. Bruno GROIZELEAU ; il est responsable des finances, des marchés publics et des fonds de concours

Le troisième Vice-président est M. Xavier HUBERT ; il est responsable de l'aménagement du territoire, du climat et de l'énergie.

Le quatrième Vice-président est M. Daniel DOUARD ; il est responsable des mobilités et du patrimoine.

Le cinquième Vice-président est M. Driss ETAZAOUI ; il est responsable de la politique de la ville et du CISPD.

La sixième Vice-présidente est Mme Stéphanie AUGER; elle est responsable de l'attractivité économique, du commerce, de l'agriculture, et des relations avec les entreprises.

Le septième Vice-président est M. Michel COCHON ; il est responsable du cycle de l'eau et de la biodiversité.

Le huitième Vice-président est M. Michel MOLINA ; il est responsable de la voirie et de la conduite d'opérations.

Le neuvième Vice-président est M. Guy DOSSANG ; il est responsable de l'eau et de l'assainissement.

La dixième Vice-présidente est Mme Rosine COULONG ; elle est responsable de la propreté et du traitement des déchets.

Le onzième Vice-président est M. Ludovic BOURRELIER ; il est responsable de l'équilibre territorial et social de l'habitat.

Le douzième Vice-président est M. Mohamed DERRAR ; il est responsable de l'emploi et de la cohésion sociale.

Le treizième Vice-président est M. Claude ROYOUX ; il est responsable de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le quatorzième Vice-président est M. Arnaud MABIRE ; il est responsable du développement des usages numériques, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il reprend cette délégation, qui était précédemment celle de M. François BIBES.

Le quinzième Vice-président est M. Rémi PRIEZ ; il est responsable du tourisme et des grands événements.

Les Conseillers communautaires délégués sont :

- M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, pour la sécurité des zones communautaires, l'accueil des gens du voyage, et la fourrière animale ;
- M. Max CONFAIS, pour la collecte des déchets.

Avez-vous des questions ? M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Concernant le Bureau communautaire du 12 janvier, si j'ai bien compris, le prix de l'eau pour les communes s'élève à 2,80 € hors taxes, que nous devons comparer avec nos 5 € de l'agglomération ?

M. Guy LEFRAND

Pas du tout. M. DOSSANG, pour une réponse.

M. Guy DOSSANG

Les 2,80€ représentent l'assainissement. Il est pour nous à 2,31 €. C'est un prix variable, selon les divers syndicats de l'eau de l'ex-CCPN.

M. Guy LEFRAND

M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Concernant les attributions de compensations, nous nous apercevons que le Bureau communautaire du 25 a versé 18 592 000 € ; avons-nous donc déjà intégré des transferts d'équipements ?

M. Guy LEFRAND

Oui ; M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour Evreux, des compensations provisoires ont été transférées, car nous n'avons pas le compte administratif 2016 ; nous l'avons donc fait sur la base du compte administratif 2015. Nous avons décidé d'intégrer les équipements nautiques, le musée d'art et d'histoire et l'hippodrome. Je peux vous donner les coûts présentés :

- 1 858 000 € pour les équipements nautiques ;
- 924 000 € pour le musée d'art ;
- 135 000 € pour l'hippodrome.

Soit 2 917 000 € déduits des 21 000 000 € de compensation que l'ex-GEA a versé à la ville d'Evreux. L'EPN va donc verser 18 000 000 € à la ville d'Evreux, et va supporter les coûts de ces transferts.

M. Guy LEFRAND

Tout cela est provisoire, car nous sommes dans l'attente des comptes administratifs 2016 validés. Je vous propose de passer à notre première délibération.

1 - Attributions du Conseil Communautaire - Délégation en matière de gestion active de la dette

M. Guy LEFRAND

M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'un rapport qui a pour objet de donner délégation au Président, et le cas échéant aux Vice-présidents. Un rapport plus complet vous sera présenté lorsque nous aurons regroupé nos données, soit lors des orientations budgétaires, au prochain Conseil communautaire. Ceci a permis de couvrir une partie des besoins de financement 2017 : nous avons profité des taux de marché bas, et nous avons eu un contrat sur 20 ans à 1,522%. Cela a permis de sécuriser l'encours. La délibération doit permettre au Président de pouvoir sécuriser la dette ; nous reviendrons vous présenter l'encours de la dette lors de chaque Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE**, dans le cadre de la gestion de la dette de l'établissement, de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE** délégation, pour l'année 2017, à Monsieur le Président ou au Vice-président à qui le Président déléguerait cette fonction, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président à qui le Président déléguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette

2 - Commission d'appel d'offres – Composition

M. Guy LEFRAND

Nous entamons notre nouveau marathon des élections. Nous commençons par deux élections à bulletins secrets ; il s'agit de la Commission d'appel d'offres, et de la Commission de délégation de service public. Ce sont des scrutins de listes : vous avez donc dix noms au maximum, et les premiers élus seront titulaires, les suivants suppléants. Il n'y a pas de suppléants affectés. Le scrutin est dit proportionnel « au plus fort reste ».

J'ai reçu deux listes : ce sont les votes avec les bulletins verts. Je remercie les services pour leur travail, afin de nous éviter des erreurs. Nous commencerons par la Commission d'appel d'offres.

La première liste comprend : M. DOSSANG, Mme AUGER, M. DULONDEL, M. HAMEL, M. COLLEU, M. PRIEZ, M. MOLINA, M. CONFAIS, M. HUBERT et M. JENNAT.

La deuxième liste comprend M. MASSON, Mme HANNOTEUX, M. SILIGHINI, et Mme KONTE.

Nous allons procéder à l'élection. Ceux qui ont des pouvoirs doivent détenir deux bulletins : vous pouvez voter deux fois.

Le Conseil communautaire procède au vote.

M. Guy LEFRAND

Merci ; si certains collègues veulent venir comme scrutateurs, vous êtes les bienvenus. Nous sommes 106 votants.

M. Guy LEFRAND procède au dépouillement.

Résultats : 1 bulletin blanc
4 bulletins nuls
20 votes pour la liste de M. MASSON
81 votes pour la liste de M. DOSSANG

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la liste de M. DOSSANG est élue : sont élus titulaires M. DOSSANG, Mme AUGER, M. DULONDEL, M. HAMEL, et M. MASSON. Sont élus suppléants M. COLLEU, M. PRIEZ, M. MOLINA, M. CONFAIS, et Mme HANNOTEUX.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACTE**, dans le cadre de la composition de la **Commission d'Appel d'Offres**, le résultat du scrutin de liste au plus fort reste qui désigne pour la **liste 1** :

M. DOSSANG, Mme AUGER, M. DULONDEL et M. HAMEL, en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres d'Evreux Portes de Normandie

Et M. COLLEU, M. PRIEZ, M. MOLINA et M. CONFAIS en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres d'Evreux Portes de Normandie,

ACTE le résultat du scrutin de liste au plus fort reste qui désigne pour la **liste 2** :

M. MASSON en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres d'Evreux Portes de Normandie et Mme HANNOTEUX en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres d'Evreux Portes de Normandie,

et **ADOpte** les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres qui sont:

- Le délai de convocation des membres de cette commission fixé à cinq jours francs,
 - Le remplacement définitif d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
 - Le remplacement momentané d'un membre titulaire par l'un des membres suppléants de la même liste sans pour autant respecter l'ordre d'élection ;
 - En cas de partage égal des voix délibératives, la voix du président de la commission d'appel d'offres a voix prépondérante.
-

3 - Commission de délégation de service public – Composition

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la composition de la Commission de délégation de service public. Il s'agit obligatoirement d'un vote à bulletin secret, sur un scrutin de liste, avec dix noms ; les premiers élus seront titulaires, les suivants suppléants. Il n'y a pas de suppléant affecté. Le scrutin est identique au précédent. Deux listes ont été reçues. La première liste sera nommée « GROIZELEAU », la seconde « MARTIN ».

Le Conseil communautaire procède au vote.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes 106 votants. *M. Guy LEFRAND procède au dépouillement.*

Résultats : 1 bulletin blanc

2 bulletins nuls

80 votes pour la liste de M. GROIZELEAU

23 votes pour la liste de Mme MARTIN

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, sont élus titulaires M. GROIZELEAU, M. COLLEU, Mme BEAUVILLARD, M. DERRAR et Mme MARTIN ; sont élus suppléants M. MOLINA, M. BOREGGIO, M. CONFAIS, M. HAMEL et M. BEHAR.

Je vous propose de passer à la délibération suivante.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ACTE**, dans le cadre de la composition de la **Commission de Délégation de Service Public** d'EPN, le résultat du scrutin de liste au plus fort reste qui désigne pour la **liste 1** :*

M. GROIZELEAU, M. COLLEU, Mme BEAUVILLARD et M. DERRAR en tant que membres titulaires de la commission de délégation de service public et M. MOLINA, M. BOREGGIO, M. CONFAIS, et M. HAMEL en tant que membres suppléants de la commission de délégation de service public

***ACTE** le résultat du scrutin de liste au plus fort reste qui désigne pour la **liste 2** :*

Mme MARTIN en tant que membre titulaire de la commission de délégation de service public et M. BEHAR en tant que membre suppléant de la commission de délégation de service public

et **ADOpte** les règles de fonctionnement de la Commission de Délégation de Service public qui sont:

- Le délai de convocation des membres de cette commission fixé à cinq jours francs,
- Le remplacement définitif d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
- Le remplacement momentané d'un membre titulaire par l'un des membres suppléants de la même liste sans pour autant respecter l'ordre d'élection ;
- En cas de partage égal des voix délibératives, la voix du président de la commission de Délégation de Service Public a voix prépondérante.

4 - Création et Composition des commissions communautaires

M. Guy LEFRAND

Nous avons eu de nombreux échanges ; nous vous proposons la création de 5 commissions :

- La commission attractivité ;
- La commission eau ;
- La commission équilibre territorial ;
- La commission voirie et déchets ;
- La commission finances.

Je vous rappelle les principales règles de fonctionnement présentes dans notre règlement intérieur. Il n'y a pas de limitation du nombre de commissions par Conseiller ; si certains d'entre vous veulent être présents dans les 5 commissions, ils le peuvent. Cela entraîne l'organisation de réunions à des jours disparates : cela fait partie des règles. Vous choisirez un Président dans chaque commission, qui fixera les règles. Nous devons faire en sorte que les commissions ne se déroulent pas en même temps.

L'ouverture des commissions, vous l'avez souhaité, se fait pour 3 Conseillers municipaux en plus des Conseillers communautaires et suppléants. Pour une commune représentée par un seul Conseiller, cela fait donc 5 postes possibles par commune.

Evreux est un cas particulier : chaque Conseiller communautaire peut choisir la ou les commissions qu'il souhaite. Avec 42 élus, Evreux est forcément surreprésenté, et reste minoritaire par rapport à l'ensemble des autres communes. Nous sommes d'accord sur la nécessité, lorsqu'un Conseiller communautaire ou municipal fait partie d'une commission, à ce qu'il s'astreigne à la plus grande présence possible. Nous avons supprimé, à votre demande, le quorum institué pour les commissions ; cependant, un état des présences sera régulièrement présenté.

Les règles de fonctionnement font également état du remplacement ponctuel dans une commission, en cas d'absence, par l'un des autres élus de la commune, membre des commissions communautaires. Il est possible de donner à un Conseiller volontaire la possibilité de rapporter en Conseil en lieu et place du Vice-président ; si le Vice-président et un Conseiller communautaire le souhaitent, il est possible qu'un Conseiller communautaire rapporte. Nous l'avons déjà fait avec M. Xavier HUBERT, dans le cadre des PLU. Afin d'optimiser les temps de réunion, il est nécessaire que les rapports soient lus par les élus en amont de la réunion, pour entrer immédiatement dans les débats. Les commissions sont peu nombreuses : elles seront denses. Il vous est proposé de ne pas relire systématiquement les dossiers en commission, comme pour le Conseil communautaire. Les dossiers seront abordés sous la responsabilité des Présidents de commission, selon leur importance. Ceux qui nécessitent un avis en amont du passage en Conseil communautaire auront la priorité. Chaque Président pourra réunir sa commission autant de fois que nécessaire.

Dans un souci de transparence, et afin de prévenir tout conflit d'intérêt, tout élu titulaire de fonctions exécutives au sein d'une association ou d'un organisme ne peut participer à l'octroi de subventions à l'association concernée, tant au niveau des débats en commission ou groupes de travail qu'au niveau du vote, auquel il ne peut participer.

Par ailleurs, nous avons une règle non écrite, mais que certains d'entre vous ont demandée, et qui a été validée en bureau communautaire : au lieu d'avoir un élu maximum par commission et par commune, il vous est proposé d'avoir deux élus maximum par commune et par commission.

A l'heure où nous mettions sous presse, 17 communes parmi les vôtres ne m'ont pas communiqué la répartition et les coordonnées de leurs élus dans les commissions. J'aimerais que vous le fassiez le plus rapidement possible, surtout avant l'envoi des dossiers en commission à partir de la mi-mars. Pour les communes qui n'auraient pas encore choisi leurs représentants dans les commissions, je vous prie de bien vouloir le faire rapidement. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la constitution des 5 commissions communautaires ci-après :

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique– Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Cycle de l'Eau (gemapi...) – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance/enfance/jeunesse – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

et **ADOpte** les règles de fonctionnement ci-après qui seront reprises dans le règlement intérieur des assemblées :

- Pas de limitation de nombre de commissions par conseiller communautaire
 - o ce qui entraîne la tenue des réunions à des jours distincts
- ouverture des commissions à 3 conseillers municipaux en plus des conseillers communautaires et suppléants
- assiduité : suivi de la commission dans le temps par le même élu, avec présentation régulière d'un état des présences
- le remplacement ponctuel dans une commission, en cas d'absence, par un des autres élus de la commune, membre des commissions communautaires
- possibilité donnée à un conseiller communautaire volontaire, de rapporter un dossier en Conseil, en lieu et place du Vice-président
- afin d'optimiser le temps de réunion :
 - o il est nécessaire que les rapports soient lus par les élus en amont de la réunion, afin d'entrer immédiatement dans les débats
 - o les dossiers sont abordés selon leur importance : prioritairement ceux qui nécessitent un avis en amont du passage en Conseil ; il est toutefois entendu que les Présidents de commission peuvent réunir leur commission autant de fois que nécessaire (le planning est établi à minima pour permettre l'examen des projets de délibération, mais possibilité de réunion en dehors de ce planning)
- enfin, dans un souci de transparence et pour prévenir tout conflit d'intérêt, tout élu titulaire de fonctions exécutives au sein d'une association ou d'un organisme, ne peut participer au processus d'octroi de subvention à l'association concernée, tant au niveau des débats en commissions ou groupe de travail, qu'au niveau du vote auquel il ne peut participer.

5 - Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie – Composition du Comité de Direction

M. Guy LEFRAND

Vous trouverez sur table, à la demande de M. Rémi PRIEZ, une demande d'ajout de représentant en la personne de Mme Sandrine LECHEVREL, propriétaire de l'Hôtel de Normandie. M. le Président de l'Office de tourisme, vous souhaitez la faire passer en catégorie socio-professionnelle. Nous avons donc la possibilité d'avoir 11 titulaires et 5 suppléants élus. Nous avons repris une bonne partie de ceux qui l'étaient déjà, dans la mesure où nos représentants n'ont jamais démerité, à l'exception de deux personnes qui m'ont demandé à être retirées de cette délégation : Mme Catherine BENARD, et Mme Stéphanie LEBARBIER. Nous proposons à la place la candidature de M. Sylvain BOREGGIO et de M. Claude ROYOUX.

Je vous propose, pour représenter l'EPN à l'Office du Tourisme et du Commerce, en titulaires : M. PRIEZ, M. PERRIN, M. BOREGGIO, M. SIMON, M. MABIRE, Mme AUGER, M. ROUSSEL, Mme LESEIGNEUR, Mme BANDELIER, M. GANTIER, et M. ROYOUX ; en suppléants : M. DERRAR, Mme BEAUVILLARD, M. FRERET, M. BROCHOT, M. DE LANGHE.

Avez-vous des remarques ? Demandez-vous un vote à bulletin secret ? Je mets aux voix la délibération. Il y a deux abstentions. M. VEYRI et son pouvoir.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins deux abstentions)** à la nomination de 11 membres titulaires élus de l'EPN et 5 membres suppléants élus de l'EPN au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie ; le résultat des votes est le suivant :

Titulaires :	Suppléants :
M. Rémi PRIEZ	M. Mohamed DERRAR
M. Marc PERRIN	Mme Karène
M. Sylvain BOREGGIO	BEAUVILLARD
M. Stéphane SIMON	M. Robin FRERET
M. Arnaud MABIRE	M. Bernard BROCHOT
Mme Stéphanie AUGER	M. Christian DE LANGHE
M. Emmanuel ROUSSEL	
Mme Diane LESEIGNEUR	
Mme Lysiane BANDELIER	
M. François GANTIER	
M. Claude ROYOUX	

Et DESIGNE les 7 membres titulaires socioprofessionnels et les 5 membres suppléants socioprofessionnels tels que ci-après :

Membres titulaires

Nom	Prénom	Représentativité	Fonction
Le Bescond	Michel	Association La Chacoulienne, école de musique	Président
Misaine	Isabelle	Gîte de France	Vice-présidente
Mousseau Fernandez	Christian	EPCC Le Tangram	Directeur
Calame Levert	Florence	Musée d'Evreux	Directrice
Lefèvre	Philippe	UMIH Eure	Président régional UMIH Normandie Vice-Président UMIH27
Marques	Bérénice	Golf Evreux	Directrice
Manuel	David	Vitrines Evreux	Président

Membres suppléants

Nom	Prénom	Représentativité	Fonction
Gaubert	Nathalie	GISACUM	Responsable animations
Bertout Barbey	Viviane	Gîte de France Eure	Présidente
Schmitt	Michaël	UMIH Eure	Président UMIH27
Mouquet	Frédéric	Manège de Tilly	Directeur
Lechevrel	Sandrine	Hôtel de Normandie	Propriétaire

6 - SAEM TRANSURBAIN – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de désigner les représentants d'EPN à TRANSURBAIN. Nous avons 12 représentants à la SAEM délégataire d'EPN, qui gère et exploite le service public de transports collectifs ainsi que la gare routière. Le contrat de DSP a été conclu le 1^{er} décembre 2014, et court jusqu'à 30 novembre 2020. L'EPN détient 85% des capitaux de cette SAEM, et compte 12 représentants sur 14 ; les deux autres représentants sont la CCI Portes de Normandie, avec Mme Thérèse AUZOU, et le CIC Nord-Ouest, avec M. Xavier PECQUEUR.

Je vous propose de reprendre nos collègues déjà membres du CA de TRANSURBAIN, en dehors de trois personnes qui m'ont demandé leur retrait : Mme BENARD, M. GAVARD-GONGALLUD et Mme LEBARBIER. Je vous propose pour les remplacer M. DOUARD, en tant que Vice-président en charge des mobilités, M. JENNAT, et M. DERRAR.

Ceci nous donnerait donc : M. DOSSANG, M. CINTRAT, M. DOUARD, M. GILLES, Mme LESEIGNEUR, M. PAVON, M. ETTAZAOU, Mme LEON, M. JENNAT, Mme MORLOCK, M. GHZALALE, et M. DERRAR.

Avez-vous des remarques sur cette liste ? Voulez-vous un vote à bulletin secret ?

Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions) ses 12 représentants au sein de la SAEM TRANS URBAIN ; le résultat des votes est le suivant :**

M. Guy DOSSANG

M. Jean-Luc CINTRAT

M. Daniel DOUARD

M. Hervé GILLES

Mme Diane LESEIGNEUR

M. Jean-Pierre PAVON

M. Driss ETTAZAOU

Mme Patricia LÉON

M. Daniel JENNAT

Mme Sabine MORLOCK

M. Fouade GHZALALE

M. Mohamed DERRAR

7 - Syndicat mixte Atoumod - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Pour ceux qui l'auraient oublié, Atoumod est un syndicat mixte créé à l'échelle régionale, pour regrouper les différentes autorités organisatrices de transport (AOT), ce afin de développer l'intermodalité entre les réseaux, pour offrir aux usagers des services de haut niveau. Atoumod a notamment permis la mise en place d'un support de titres de transport unique à l'échelle du territoire de l'ex-Haute Normandie. Nous avons comme titulaire Mme DURANTON, et comme suppléante Mme MARAGLIANO. Mme DURANTON n'a pas souhaité se représenter. Je vous propose la candidature titulaire de M. DOUARD, et comme suppléante Mme MARAGLIANO. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions) 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour représenter Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Mixte ATOUMOD. Le résultat des votes est le suivant :**

Titulaire :

M. Daniel DOUARD

Suppléant :

Mme Francine MARAGLIANO

8 - Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) – Assemblée Générale - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de l'autorité responsable des transports : le GART œuvre au développement des transports publics et des modes alternatifs au service des autorités organisatrices de transport. C'est un centre de ressources et d'échange d'expériences, qui compte aujourd'hui 280 adhérents. Etaient titulaires Mme DURANTON et M. CHAMPREDON : tous deux ne souhaitent pas se représenter. Je vous propose la candidature de M. DOUARD comme titulaire, et de M. BOREGGIO comme suppléant.

Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions)** le représentant titulaire et le représentant suppléant d'EPN au sein de l'Assemblée Générale du GART. Le résultat des votes est le suivant :

Titulaire :

M. Daniel DOUARD

Suppléant :

M. Sylvain BOREGGIO

9 - Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (PDALHPD) – Comité Responsable du Plan – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Il s'agit du PDALHPD : c'est un document-cadre réalisé par le Département en matière de politique du logement, qui définit les objectifs et moyens afin d'aider les personnes fragilisées socialement et mal-logées. A notre échelle, notre futur programme local de l'habitat (PLH) devra prendre en compte les orientations du PDALHPD pour la définition des objectifs et actions développées sur le territoire. Mme MARAGLIANO était titulaire, et Mme BENARD suppléante. Mme BENARD n'a pas souhaité se représenter ; je vous propose la candidature de M. ROUSSEL comme suppléant. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein du Comité Responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Le résultat des votes est le suivant :

Titulaire :

Mme Francine MARAGLIANO

Suppléant :

M. Emmanuel ROUSSEL

10 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte d'Aménagement de Gestion Immobilière et de Réalisation d'Evreux (SAIEM) – Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

A l'Assemblée générale, nous avons en titulaire M. ETTAZAOUI, et en suppléant M. CHAMPREDON ; ce dernier ne souhaite pas se représenter. Je vous propose de nommer en suppléant M. ROUSSEL. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant titulaire de l'EPCI au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et du suppléant à l'Assemblée Générale Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte d'Aménagement de Gestion Immobilière et de Réalisation d'Evreux – **SAIEM AGIRE**. Le résultat des votes est le suivant :

<u>Assemblée Générale</u> Titulaire : M. Driss ETTAZAOUI Suppléant : M. Emmanuel ROUSSEL	<u>Conseil d'Administration</u> Titulaire : M. Driss ETTAZAOUI
---	--

11 - Société Immobilière du Logement de l'Eure (SILOGE) – Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de garder les titulaires et suppléants qui y siégeaient : M. MANE comme titulaire, et M. GHZALALE comme suppléant. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant titulaire au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et du suppléant à l'Assemblée Générale de la SA d'HLM Société Immobilière du Logement de l'Eure – **SILOGE**

<u>Assemblée Générale</u> Titulaire : M. Abdoulaye MANÉ Suppléant : M. Fouade GHZALALE	<u>Conseil d'Administration</u> Titulaire : M. Abdoulaye MANÉ
---	---

12 - LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE (LFE) – Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Etaient titulaire M. FRERET, et suppléant M. CAPUANO. Je vous propose de nommer en qualité de suppléant M. ROUSSEL. Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

La délibération est adoptée.

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant titulaire au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et du suppléant à l'Assemblée Générale du **Logement Familial de l'Eure**. Le résultat des votes est le suivant :

<u>Assemblée Générale</u> Titulaire : M. Robin FRÉRET Suppléant : M. Emmanuel ROUSSEL	<u>Conseil d'Administration</u> Titulaire : M. Robin FRÉRET
--	---

13 - Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz de l'Eure (SIEGE 27) – Commission Consultative Paritaire de l'Energie – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Etaient titulaire M. DOSSANG pour le GEA, et M. BOREGGIO pour la CCPN. Je vous propose dorénavant d'avoir pour titulaire M. DOSSANG et pour suppléant M. BOREGGIO. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions)** un représentant titulaire et un suppléant d'EPN au sein de la **Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SIEGE 27**. Le résultat des votes est le suivant :

Titulaire :

M Guy DOSSANG

Suppléant :

M. Sylvain BOREGGIO

14 - Syndicat Mixte Eure Numérique - Désignation des représentants titulaires et suppléants d'EPN

M. Guy LEFRAND

Eure Numérique est un syndicat mixte qui réunit tous les EPCI de l'Eure, sauf les communautés d'agglomérations, qui travaillaient avec orange ou SFR. L'EPN remplace l'ex-CCPN à Eure Numérique. Il y avait jusqu'à présent un titulaire et un suppléant ; nous avons désormais deux titulaires et deux suppléants. Le calcul de représentation se fait sur la base de la population de l'ex-CCPN. Nous avons comme titulaire M. MOREL et comme suppléant M. BOREGGIO. Je vous propose pour EPN, comme titulaires M. MOREL et M. MABIRE et comme suppléants M. BOREGGIO et M. DERRAR.

Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ PROCÉDE (moins trois abstentions) à la désignation de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Eure Numérique. Le résultat des votes est le suivant :

2 titulaires : M. Jean-Pierre MOREL M. Arnaud MABIRE	2 suppléants : M. Sylvain BOREGGIO M. Mohamed DERRAR
---	---

15 - Eure Aménagement Développement – EAD - Représentation de l'EPN – Désignation des représentants

M. Guy LEFRAND

Nous avons un titulaire et un suppléant à l'assemblée générale. C'est une société anonyme d'économie mixte, qui met à la disposition des collectivités locales son ingénierie en matière d'aménagement et de développement. L'ex-GEA y était représenté au CA et à l'AG ; la CCPN à l'AG seulement. Je vous propose de garder comme administrateurs Mme AUGER et M. MABIRE ; et à l'assemblée générale, je vous propose M. ROUSSEL comme titulaire et M. MABIRE comme suppléant. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ DESIGNE (moins trois abstentions) 2 membres administrateurs pour représenter Evreux Portes de Normandie lors des Conseils d'Administration d'EAD, AUTORISE ces administrateurs à occuper toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées et à percevoir 100 euros de jetons de présence à chaque présence aux Conseils d'Administration, Commissions d'Appels d'offres et Comités d'Evaluation des risques, DESIGNE 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour représenter Evreux Portes de Normandie lors des Assemblées Générales et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de ces désignations. Le résultat des votes est le suivant :

Administrateurs : Mme Stéphanie AUGER M. Arnaud MABIRE	Assemblée Générale : Titulaire : M. Emmanuel ROUSSEL Suppléant : M. Arnaud MABIRE
---	--

16 - Institut Universitaire Technologique d'Evreux - Conseil d'institut - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant d'EPN

M. Guy LEFRAND

Vous le savez : 3 500 étudiants post-bac sont recensés sur le territoire ; 1 200 étudient à l'université, dont 845 à l'IUT. Les effectifs de l'IUT sont en constante progression, et celui-ci héberge notre centre de sécurité sanitaire de l'Eure. Etaient titulaire M. SIMON, et suppléant M. BIBES.

Je vous propose de nommer titulaire M. MABIRE, et comme suppléant M. SIMON. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'institut de l'IUT d'Evreux. Le résultat des votes est le suivant :*

Titulaire :

M. Arnaud MABIRE

Suppléant :

M. Stéphane SIMON

17 - Agro Hall – Conseil d'administration – Collège des institutionnels - Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

L'association Agro Hall installée sur le site de l'IUT, mène des activités de recherche et de développement de technologie auprès des entreprises normandes et franciliennes dans les secteurs agro-alimentaire et cosmétique. L'agglomération soutient financièrement l'activité de cette association depuis de nombreuses années. Nous vous proposons de conserver M. SIMON au Conseil d'administration. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant d'Evreux Portes de Normandie au sein du collège institutionnel de l'association **Agro-Hall**. Le résultat des votes est le suivant :*

***M. Stéphane SIMON** a été désigné représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Agro-Hall.*

18 - Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) - Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

Vous connaissez le CROUS, qui a pour objectif d'améliorer le quotidien des étudiants, et de favoriser l'égalité des chances et la réussite dans les études supérieures. Je vous propose de conserver notre représentation en la personne de M. FRERET, par ailleurs Conseiller municipal délégué à la vie étudiante dans la ville d'Evreux. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant d'Evreux Portes de Normandie au sein du conseil d'administration du **CROUS** de Haute-Normandie. Le résultat des votes est le suivant :*

***M. Robin FRERET** a été désigné représentant d'EPN au Conseil d'administration du CROUS.*

19 - Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS) – Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

L'ADRESS a pour mission le développement des entreprises sociales et solidaires en Normandie ; elle réunit plus de 60 adhérents au service de l'entrepreneuriat social. Je vous propose de conserver la représentation en la personne de Mme AUGER. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation de son représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'association **ADRESS**. A l'issue des opérations de vote, **Mme Stéphanie AUGER** a été désignée représentante d'EPN.*

20 - Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

C'est une commission qui concourt à la mise en œuvre des orientations de politique publique pour l'emploi et l'insertion professionnelle. Elle est notamment compétente en matière d'apprentissage, et coordonne ses travaux avec ceux des commissions ou conseils placés auprès des collectivités. Je vous propose de garder M. DERRAR en titulaire et M. GHZALALE en suppléant. Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au sein de la **Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion**. A l'issue des opérations de vote, ont été désignés :

Titulaire :

M. Mohamed DERRAR

Suppléant :

M. Fouade GHZALALE

21 - Association Régie des Quartiers - Conseil d'Administration - Représentation d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une entreprise d'insertion bien connue sur le territoire, qui a vocation à améliorer la mobilisation et l'implication des habitants. Elle contribue à recréer et à redynamiser les quartiers à partir de l'activité sociale et économique. Nous avons au Conseil d'administration M. BOURRELLIER et M. ETTAZAOUI. M. BOURRELLIER ne souhaitant pas se représenter, je vous propose les candidatures de Mme LEON et de M. ETTAZAOUI. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation des deux représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'administration de la **Régie des Quartiers**. A l'issue des opérations de vote, ont été désignés : **M. Driss ETTAZAOUI et Mme Patricia LEON**

22 - Association Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud - Conseil d'administration - Représentation d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Nous avons deux titulaires et deux suppléants, un pour chaque ancien territoire, au Conseil d'administration. La Mission Locale favorise l'insertion professionnelle et locale des jeunes de 16 à 25 ans, sur un territoire qui va jusqu'au sud de l'Eure. Nous avons au GEA comme titulaire M. DERRAR et comme suppléante Mme BENARD ; cette dernière m'a fait part de son souhait de ne pas se représenter. Nous avons à la CCPN comme titulaire M. DUBOIS, qui n'est pas Conseiller communautaire. Je vous propose comme titulaire de l'ex-GEA M. DERRAR et comme titulaire de la CCPN M. ROYOUX ; comme suppléante du GEA Mme MORDRET et de la CCPN M. BOREGGIO. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation de deux représentants titulaires et deux suppléants d'Evreux Portes de Normandie, tenant compte des territoires de proximité, au sein du Conseil d'administration de la **Mission Locale**. A l'issue des opérations de vote, ont été désignés :

Titulaire territoire exGEA: M. Mohamed DERRAR	Suppléant territoire ex GEA: Mme Anaïs MORDRET
Titulaire territoire ex CCPN: M. Claude ROYOUX	Suppléant territoire ex CCPN : M. Sylvain BOREGGIO

23 - Association CURSUS – Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un chantier d'insertion créé par le GEA sur son territoire, pour favoriser le retour et l'accès à l'emploi. Je vous propose de garder la représentation par M. DERRAR. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'association **CURSUS**. A l'issue des opérations de vote, **M. Mohamed DERRAR** a été désigné représentant d'EPN au sein du Conseil d'administration de CURSUS.*

24 - Association d'insertion ADS Emploi (structure d'insertion CCPN) – Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une structure d'insertion de l'ex-CCPN. Elle est prestataire de services à la personne et a une grande notoriété sur notre territoire. Je vous propose de conserver la représentation de M. ROYOUX. Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'association **ADS Emploi**. A l'issue des opérations de vote, **M. Claude ROYOUX** a été désigné représentant d'EPN au sein du Conseil d'administration d'ADS.*

25 - CICERONE - Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

Cette association vise elle aussi à favoriser le retour à l'emploi et la sensibilisation aux métiers autour du vélo. Je vous propose de garder la représentation par M. DERRAR. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'association **CICERONE**. A l'issue des opérations de vote, **M. Mohamed DERRAR** a été désigné représentant d'EPN au sein du Conseil d'administration de CICERONE.*

26 - Association CIBC Emploi Conseil - Conseil d'Administration - Représentation d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Ce centre accompagne les politiques publiques en matière d'emploi, de formation professionnelle, et de reconnaissance des actifs. Je vous propose de garder la représentation par M. DERRAR. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation d'un représentant titulaire au sein du Collège des membres partenaires institutionnels et du Conseil d'administration de **CIBC Emploi Conseil**. A l'issue des opérations de vote, **M. Mohamed DERRAR** a été désigné représentant d'EPN au sein du Conseil d'administration de CIBC Emploi Conseil.*

27 - Etablissement public de coopération culturelle « Le Tangram » – Conseil d'administration – Désignation des représentants d'EPN 2

M. Guy LEFRAND

C'est un établissement public de coopération culturelle créé en 2015 par la ville d'Evreux et le département de l'Eure, ainsi que l'ex-GEA, qui gère les activités artistiques, culturelles et économiques regroupant, entre autres, les activités de la scène nationale.

Son CA compte 17 membres ; l'objectif de ce partenariat est de contribuer au développement des activités économiques et à la promotion du tourisme. Je vous propose de garder la représentation par M. PRIEZ comme titulaire et M. MAILLARD comme suppléant. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions)** un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration du TANGRAM. A l'issue des opérations de vote, **ont été désignés :**

Titulaire :

M. Rémi PRIEZ

Suppléant :

M. Jean-Marie MAILLARD

28 - Agence Régionale de Santé – Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine – Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre – Désignation des représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

Etait représentante de l'ex-GEA au CHI Eure-Seine Mme VOLCKAERT ; elle m'a demandé de retirer sa candidature. J'ai reçu celle de Mme MARAGLIANO. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération.

Nous avons deux élues pour l'hôpital de Navarre : Mme VOLCKAERT et Mme LEON : Mme VOLCKAERT ne souhaitant pas se représenter, nous avons un poste disponible. Y a-t-il une candidature ; M. GILLES est candidat aux côtés de Mme LEON. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** le représentant d'Evreux Portes de Normandie au sein du Conseil de surveillance du **Centre hospitalier Eure- Seine**, ainsi que les deux représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Conseil de surveillance du **Nouvel Hôpital de Navarre d'Evreux**. Le résultat des opérations de vote est le suivant :

Centre Hospitalier Intercommunal Eure Seine (1 élu)	<i>Conseil de surveillance :</i> Mme Francine MARAGLIANO
Nouvel Hôpital de Navarre (2 élus)	<i>Conseil de surveillance :</i> M. Hervé GILLES Mme Patricia LEON

29 - Captage de Normanville et nappe d'eau souterraine de la vallée aval de l'Iton - Pollution - Etudes hydrogéologiques – Suivi- Composition du comité de pilotage

M. Guy LEFRAND

Ce comité de pilotage a été créé pour suivre les études hydrogéologiques pour trouver l'origine de la pollution du captage de Normanville, qui n'est plus utilisé depuis 2010. Ce comité comptait 4 élus du GEA ; il est proposé de garder ceux-ci et d'y adjoindre M. COCHON, Vice-président en charge du cycle de l'eau. Nous aurions donc M. DOSSANG, M. COCHON, M. CINTRAT, M. FEUVRAIS et M. VIVIER. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉSIGNE** les 5 représentants d'EPN au comité de pilotage constitué pour le suivi des études hydrogéologiques menées sur le captage de Normanville. Sont désignés à l'issue des opérations de vote :

M. Guy DOSSANG

M. Michel COCHON

M. Jean-Luc CINTRAT

M. Philippe VIVIER

M. Martial FEUVRAIS

30 - Eau potable - Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable - Composition du comité de pilotage

M. Guy LEFRAND

Il y a quatre représentants de l'EPN au sein de ce comité, qui pilote les travaux d'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Le propriétaire du forage de Normanville devant établir un schéma directeur a été inclus. Par ailleurs, la Préfecture nous a demandé de mener à bien une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable ; les élus du comité de pilotage suivent également cette étude. Nous vous proposons de garder les élus du comité de pilotage des études hydrogéologiques. Nous aurions donc M. DOSSANG, M. CINTRAT, M. FEUVRAIS et M. VIVIER. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉSIGNE** les 4 élus qui représenteront EPN au sein des deux comités de pilotage constitués pour suivre l'étude du schéma directeur d'adduction d'eau potable et l'étude de sécurisation incluse dans le schéma directeur d'adduction d'eau potable. Sont désignés à l'issue des opérations de vote :

M. Guy DOSSANG

M. Jean-Luc CINTRAT

M. Philippe VIVIER

M. Martial FEUVRAIS

31 - Commission consultative des usagers des services publics locaux – Composition – Règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Nous vous proposons de garder la même constitution, en l'occurrence 5 associations (UFC Que Choisir, l'APF, l'UCIAL, le Comité des usagers des transports, l'Association familiale d'Evreux) et 5 élus. Dans la mesure où il s'agit de présenter à ces associations les rapports annuels des services eau et assainissement, gestion des déchets, et transport urbain, il vous est proposé de désigner le Vice-président et les Conseillers délégués en charge de ces secteurs : M. DOSSANG, Mme COULONG, M. CONFAIS, M. DOUARD, et M. MOLINA au titre de la voirie. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (moins trois abstentions)** à 10 le nombre des membres de la **Commission consultative des services publics locaux** d'EPN : 5 membres du Conseil Communautaire et 5 représentants d'associations locales, **DESIGNE** les représentants du Conseil Communautaire tel que ci-après :

- M. Guy DOSSANG, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement
- M. Daniel DOUARD, Vice-Président en charge des mobilités
- Mme Rosine COULONG, Vice-présidente en charge du traitement des déchets
- M. Max CONFAIS, Conseiller délégué en charge de la collecte des déchets
- M. Michel MOLINA, Vice-Président en charge de la voirie

INVITE les représentants des cinq associations locales suivantes à être membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Union Fédérale des Consommateurs de l'Eure / Que Choisir
- Association des Paralysés de France
- UCIAL
- Comité des Usagers des Transports
- L'Association Familiale d'Evreux

et **ADOpte** le Règlement Intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

32 - Collèges et Lycées – Conseils d'administration – Représentation d'EPN

M. Guy LEFRAND

Le principe que je vous propose est de reconduire les désignations déjà réalisées en 2014, avec, en plus, l'ajout du collège de Saint-André, et le collège Claude Monet d'Ezy-sur-Eure, où M. BOREGGIO avait été désigné représentant de la CCPN. Je vous propose la désignation de M. CHAPLAIS en remplacement de M. BIBES ; de M. MABIRE en remplacement de M. DAIX. Vous avez donc reçu un appel à candidatures ; certains ont répondu. Il reste encore plusieurs postes à pourvoir. J'ai à vous proposer :

- Collège H. DUNANT : Titulaire : M. HAMEL ; suppléant : M. MORILLON ;
- Collège G. POLITZER : Titulaire : M. DOSSANG ; suppléant : M. SIMON ;
- Collège P. NERUDA : Titulaire : M. CHAPLAIS ; suppléant : M. CINTRAT ;
- Collège de NAVARRE : Titulaire : Mme DELAVIGNE ; suppléant : M. GROIZELEAU ;
- Collège J. ROSTAND : Titulaire : M. CANEL ; suppléant : M. CHOKOMERT ;
- Collège J. JAURES : Titulaire : M. MOLINA ; la place de suppléant pour le collège Jean Jaurès est ouverte. Mme VOLCKAERT me fait part de sa candidature ;
- Collège P. Bert : Titulaire : Mme DURANTON ; suppléant : M. GILLES ;
- Collège M. PAGNOL de Gravigny : Titulaire : M. GILLES ; suppléant : M. GANTIER ;
- Collège Les 7 Epis et Claude Monet d'Ezy : Titulaire : M. BOREGGIO (2 collèges) ;
- Lycée Sedar Senghor : Titulaire : M. MABIRE ; suppléant : M. GHZALALE ;
- Lycée A. BRIAND : Titulaire : M. MOLINA ; il reste une place de suppléant pour le lycée général et technologique Aristide Briand ; M. MABIRE me fait part de sa candidature, ainsi que M. HAMEL ; M. HAMEL est donc suppléant.
- Lycée M. LEROY : Titulaire : Mme BANDELIER ; il reste une place de suppléant pour le lycée Modeste Leroy ; M. GILLES me fait part de sa candidature ;
- Lycée A. HEBERT : Titulaire : M. CHOKOMERT ; il reste une place de suppléant pour le lycée Augustin Hébert M. MORILLON me fait part de sa candidature ;

Nous avons toutes les représentants nécessaires. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** tel que ci-dessus les représentants d'EPN au sein des Collèges et Lycées

33 - Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie – Modification des statuts et convention de partenariat et d'objectifs

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit d'une modification du document portant sur l'Office de Tourisme et de Commerce, notamment sur ses statuts et sa convention d'objectifs. Avec la fusion GEA-CCPN, nous devons modifier ces deux documents ; ils sont joints au projet de délibération. L'organisation administrative est décrite dans les statuts, ainsi que le régime financier. La modification porte surtout sur l'article 20, relatif à la zone de compétences, qui s'est agrandie. Pour être en adéquation avec le Code du tourisme, nous n'éliions que deux Vice-présidents, et remplacerons le terme « GEA » par « EPN ». Concernant la convention d'objectifs, elle lie l'EPN à l'Office de Tourisme et définit les objectifs et missions de chacun, ainsi que les obligations et les aspects financiers.

Elle est signée pour les années 2017-2020, et décrit le développement touristique sur notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques ?

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts actualisés de l'Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et d'objectifs entre Evreux Portes et Normandie et l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce pour la période 2017 – 2020, ainsi que ses éventuels avenants à intervenir.

[M. Guy LEFRAND

J'ai oublié de vous donner les résultats de notre troisième délibération, concernant la commission de délégation de service public. Suite à la réparation de notre problème informatique, sont élus titulaires M. GROIZELEAU, M. COLLEU, Mme BEAUVILLARD, M. DERRAR, Mme MARTIN. Sont suppléants M. MOLINA, M. BOREGGIO, M. CONFAIS, M. HAMEL et M. BEHAR.]

34 - Réalisation de deux arrêts de bus sur la R.D.155 à Normanville - Convention technique et financière avec le Département de l'Eure

M. Guy LEFRAND

M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Il s'agit de la réalisation de deux arrêts de bus sur la départementale 155 à Normanville ; il nous faut signer une convention technique et financière avec le département de l'Eure. C'est au moment de la construction du centre commercial Leclerc sur la commune de Normanville ; cela nécessite des travaux. Nous vous demandons de signer cette convention. Le coût des travaux est évalué à 31 805 € ; l'EPN s'engage à verser au département 80% au démarrage, et 20% à l'issue des travaux.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention technique et financière, ainsi que tout avenant à intervenir, avec le Département de l'Eure par laquelle Evreux Portes de Normandie confie au Département de l'Eure la maîtrise d'ouvrage des deux arrêts de bus à réaliser sur la R.D.155 à Normanville, et s'engage à lui verser le montant total des travaux réalisés, estimés à 31 805,41€ HT.

35 - Réseau urbain – Lignes T9 T26 et T1 – Avenant n° 10 à la convention de Délégation de service public des transports urbains EPN / TRANSURBAIN

M. Guy LEFRAND

M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Il s'agit des lignes du réseau urbain : les lignes T9, T26 et T1. C'est un avenant à la DSP des transports. Compte tenu des diverses modifications du réseau, le bilan de la fréquentation de la ligne T9 qui fait le tour d'Evreux, nous constatons une forte hausse de la fréquentation depuis le mois de juin 2016, en particulier les mercredis et samedis. Pour autant, la ligne T9 préconise des temps d'expérimentation jusqu'à la fin de l'été, et à la rentrée scolaire 2017-2018, ce qui semble pertinent pour disposer de données fiables sur une année complète d'exploitation. Nous parlons de la prolongation de la gratuité sur la ligne T9 les mercredis et samedis, qui engendrent une perte de recette de 4 200 €.

En ce qui concerne la mise en place de la T26, il s'agit de travaux réalisés dans la côte Henri Monduit.

Une adaptation de la desserte de bus a été adoptée par le Conseil communautaire du 20 avril. Pour autant, l'exploitation de la ligne devait être stoppée en janvier 2017. Dans le même temps, la desserte de la commune d'Aviron a été suspendue, et le taxibus maintenu en service le temps des travaux. Il est proposé de prolonger la mise en service de la T26 dans les conditions actuelles jusqu'à la fin de l'été, pour la rentrée 2017. En ce qui concerne la modification de l'itinéraire de la ligne T1B sur la rue Joséphine ; celle-ci a été fermée à la circulation pour des travaux de réseaux. Des tests de circulation de bus articulés ont été réalisés : ces tests n'ont été que théoriques, et n'ont pas pris en compte les difficultés liées au stationnement des véhicules, qui débordent fréquemment sur la chaussée. Transurbain propose de modifier l'itinéraire de la ligne T1B, pour lui donner de manière définitive le trajet suivi pendant les travaux de la rue Joséphine. Nous vous proposons de valider l'expérimentation, la poursuite du service de la T26, et de valider la modification d'itinéraire T1B jusqu'à la fin de la DSP.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Une simple question pour l'itinéraire T1B : les tests effectués de façon théorique et qui s'avèrent calamiteux, ont-ils été assurés par un prestataire ? Et ce prestataire a-t-il été payé ?

M. Guy LEFRAND

Ils ont été réalisés de manière pratique et avec Transurbain. Nous avons un souci pour les bus articulés qui reviennent vers la rue de Verdun. Nous aurions pu engager des travaux à ce niveau. Transurbain a étudié la fréquentation de ces arrêts. Il s'avère que certains arrêts prennent en moyenne 2 voyageurs par jour, notamment ceux de la Place de la Vierge, des Archives, et celui de Verdun. L'idée est de passer directement de la place Mandle, plutôt que d'utiliser ces arrêts qui ne servent pas. L'étude a été menée consécutivement à ces difficultés de fonctionnement : cette boucle s'avère inutile aujourd'hui. Mme DELAVIGNE.

Mme Nadine DELAVIGNE

Je suis surprise d'entendre que personne ne monte aux Archives ; j'y vais régulièrement, et je peux vous dire que cet arrêt est très utilisé par les personnes.

M. Guy LEFRAND

Pour d'autres lignes de bus, oui.

Mme Nadine DELAVIGNE

Les gens vont à la Préfecture.

M. Guy LEFRAND

Plusieurs lignes s'arrêtent à Archives ; cette ligne-ci est peu utilisée. On arrive de la rue Joséphine, et on repart par l'autre côté. D'autres lignes fonctionnent très bien, comme la 2 et la 6. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

DECIDE la poursuite de l'expérimentation de la gratuité sur la ligne T9 jusqu'à la fin de l'été 2017 et la rentrée scolaire 2017-2018, **DECIDE** la poursuite de la mise en service de la ligne T 26 jusqu'à la fin de l'été 2017 et la rentrée scolaire 2017-2018, **DECIDE** la modification de l'itinéraire de la T1B (passage par la rue Chartraine à la place de la rue Joséphine) jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public en cours et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à passer un avenant au contrat de délégation de service public et à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de ces modifications

36 - Point Information Jeunesse (PIJ) sis à Saint André de l'Eure – Renouvellement du label PIJ

M. Guy LEFRAND

M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir ; il s'agit du renouvellement du label PIJ sur le territoire de l'ex-CCPN, qui a été voté le 30 mars 2011 lors du projet de territoire. Il s'agit de renouveler ce label, qui a pris fin le 31 janvier 2017, suite à une dérogation du 30 avril 2016. Il s'agit d'autoriser le Président à signer ce renouvellement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de renouvellement du label PIJ (Point Information Jeunesse) sur le territoire de « l'ex CCPN », à compter de février 2017, ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

37 - Conseil citoyen d'Evreux – Attribution d'une subvention de l'Etat

M. Guy LEFRAND

M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Bonsoir ; le Conseil citoyen, dans le cadre de la politique de la ville, est un dispositif initié par la loi pour la cohésion urbaine de février 2014. Ce Conseil est une instance de démocratie participative ; il est l'émanation d'un certain nombre d'habitants, tous domiciliés dans des quartiers prioritaires de la ville d'Evreux (quartier de la Madeleine, ou Nétreville). Il est constitué d'une soixantaine de membres ; il s'agit de proposer une subvention de 11 500 € à ce Conseil, qui est octroyée par l'Etat, et qui passe par notre établissement. Il vous est demandé d'autoriser le Président à reverser cette subvention au Conseil citoyen.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 11 500 € à l'association Conseil Citoyen d'Evreux, correspondant à la dotation de l'Etat pour 2017 relative aux besoins en faveur de la participation des habitants et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions, contrats et avenants éventuels à intervenir

38 - Règlement de distribution d'eau potable - Modification des articles 26.1 et 13.1

M. Guy LEFRAND

Je ne sais pas si vous avez entendu M. DOSSANG répondre à Julien COURBET sur RTL ; c'est l'une des rares fois où j'ai entendu donner tort à l'intervenant et raison au défendant. Vous avez été brillant, M. DOSSANG. Vous avez bien défendu l'agglomération. Il ne s'agirait pas que ceux qui doivent de l'argent ne le paient pas.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de modifier deux articles du Règlement de distribution d'eau potable. Le premier définit les fuites pouvant faire l'objet d'une prise en charge partielle, et les limites de responsabilité de l'EPN. Les fuites après compteur ne peuvent être prises en charge au-delà d'un an après l'installation du compteur. Il est proposé de rajouter : « Passé ce délai, la limite de responsabilité de la collectivité est fixée sur le joint en amont du compteur d'eau froide, ce qui exclut la douille purgeuse après un an », comme dans les autres collectivités.

Le second article concerne l'entretien : la réhabilitation des branchements vétustes met en évidence l'impérieux besoin de préciser les modalités de ce changement, dès lors que le compteur en place est inaccessible.

Il est proposé de rajouter à l'article 13 la phrase suivante : « En cas d'inaccessibilité de l'ancien compteur rendant l'exploitation et le démontage difficiles, EPN pourra procéder au déplacement de celui-ci dans le domaine public, afin de faciliter l'entretien du système de comptage à sa charge. »

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ MODIFIE l'article 26.1 du règlement de distribution d'eau potable qui sera ainsi rédigé : Les causes de fuite pouvant survenir sur les installations individuelles sont multiples, exemple : défaillance du joint de robinet, de la douille purgeuse, de chasse d'eau, de la prise d'eau extérieure d'arrosage ou de son réseau associé, déclenchement intempestif de purge du chauffe-eau ou de toute fuite de réseau dans le pavillon, voir au sous-sol ou en vide sanitaire..., elles ne sont pas prises en charge par EPN. Ne peuvent être prises en charge par EPN que des fuites survenant entre le compteur et l'arrivée sur le bâtiment d'habitation. Les fuites après compteur dans le regard compteur ne peuvent être prises en charge au-delà d'un an après l'installation du compteur.

Passé ce délai d'un an, la limite de responsabilité de la collectivité est fixée sur le joint du raccord amont du compteur d'eau froide,

et MODIFIE l'article 13.1 du règlement de distribution d'eau potable qui sera ainsi rédigé : Les travaux d'entretien et de renouvellement des branchements situés sous le domaine public sont exécutés par EPN ou, sous sa direction technique, par une entreprise ou un organisme agréé par lui. En cas d'inaccessibilité de l'ancien compteur rendant l'exploitation et le démontage difficile, EPN pourra procéder au déplacement de celui-ci en domaine public afin de faciliter l'entretien du système de comptage. EPN ayant possession de la partie du branchement située sous domaine public, il prend à sa charge les réparations pouvant résulter de l'existence du branchement situé en domaine public. Pour sa partie située sous domaine privé, le branchement appartient au propriétaire de l'immeuble. Sa garde et sa surveillance sont à la charge de l'abonné avec toutes les conséquences que cette notion comporte en matière de responsabilité. Ce dernier supporte les dommages pouvant résulter de l'existence de cette partie du branchement. Les réfections en domaine privé sont à la charge de l'abonné ainsi que les frais d'entretien, de renouvellement de la canalisation de branchement. En aucun cas EPN n'encourra de responsabilité en raison d'une défectuosité qui ne serait pas de son fait. La manœuvre du robinet sous bouche à clé de chaque branchement situé sous le domaine public est uniquement réservée à EPN et est strictement interdite aux abonnés. En cas de fuite dans l'installation intérieure, l'abonné devra, en ce qui concerne son branchement, se borner à fermer l'un des robinets placés avant ou après le compteur. La dépose partielle ou totale du branchement public ne pourra être effectuée que par EPN. Les matériaux et matériels correspondant resteront propriété d'EPN. En tout état de cause, l'abonné doit signaler sans retard à EPN tout indice d'un fonctionnement défectueux du branchement.

39 - Commune de Prey - Exploitation du réseau d'eau potable - Convention de prestation de service EPN / Commune de Prey

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de la commune de Prey, qui rencontre actuellement des soucis avec son prestataire, l'obligeant à mettre fin à son contrat le 31 décembre 2016. La compétence « eau potable » n'étant prise qu'au 1^{er} janvier 2018, nous prévoyons, pour accompagner cette commune, de signer une convention avec la régie de l'EPN. Ainsi, la commune de Prey ne rencontrera aucun problème de production d'eau.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'assister la commune de Prey pour l'exploitation de son réseau d'eau potable pour l'année 2017 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention formalisant cette assistance

40 - Déviation d'Evreux – Entretien du chemin Potier – Convention EPN / Etat

M. Guy LEFRAND

M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Dans le cadre de la déviation sud-ouest d'Evreux, nous devons signer une convention entre l'EPN et l'Etat pour l'entretien du chemin Potier. Dans le cadre de la construction de cette déviation, l'Etat réaménage ce chemin reliant Arnières à la Madeleine.

Le GEA a exécuté des travaux relatifs à une nouvelle conduite d'eau, d'un diamètre de 500 millimètres. Cette voie franchira d'abord la voie SNCF, puis reliera les bretelles d'accès vers Arnières. Cette voirie rétrocedée ne consistera plus qu'en une voie d'accès au parking réalisé pour les usagers de la forêt d'Evreux ; les échanges entre Arnières et la Madeleine seront assurés par la déviation. La présente convention confie à l'agglomération l'entretien courant du nouveau chemin Potier, jusqu'à sa rétrocession, ainsi que la gestion d'une pollution accidentelle du bassin d'eau pluviale à Arnières. L'agglomération entretenant déjà l'ancien chemin Potier, cette convention n'a pas d'incidence financière.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'avais attiré votre attention il y a deux ans sur la question du chemin Potier. Il semble que les choses soient actées définitivement : ce chemin n'aura plus de débouché sur la départementale, et la bretelle de la déviation servira à relier Arnières à la Madeleine. Cela pose un problème pour les déplacements doux ; vous aviez acquiescé, je crois. Quid des cyclistes ? Le vélo se développe et aucun cycliste ne sera toléré sur une quatre voies. Les jeunes et les moins jeunes qui voudront relier les centres d'apprentissages, les centres scolaires, ou les entreprises de la Madeleine, seront donc condamnés à passer par Navarre.

M. Guy LEFRAND

M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Le projet a été acté par un arrêté préfectoral ; cette question restait en suspens. Le projet acté continue pour l'instant.

M. Guy LEFRAND

Vous aviez effectivement posé cette question, et je suis d'accord avec vous. Je regrette que l'Etat n'ait pas jugé bon de commencer par faire une piste cyclable sur cette voie ; elle est large, et nous aurions pu la faire. Comme je vous le disais, je pense qu'il nous faut un cheminement doux, et j'ai demandé aux services d'étudier, dès lors que la voie sera rétrocedée, des moyens de réaliser cette circulation douce, même si c'est à nous de le prendre en charge. Les modes de déplacement doux doivent être mis en œuvre de ce côté de l'agglomération. Je regrette qu'une bande cyclable n'ait pas déjà été faite. Nous allons travailler sur ce sujet ; j'ai demandé à mon Vice-président en charge de la voirie de travailler sur ce sujet. Je mets aux voix la délibération. Il y a une abstention.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE (moins une abstention)** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention à passer avec l'Etat formalisant l'entretien du Chemin Potier par Evreux Portes de Normandie,

41 - Monsieur le Trésorier Principal d'Evreux Municipale - Indemnité de conseil

M. Guy LEFRAND

M. GROIZELEAU

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une indemnité de gestion, qui se calcule sur la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement afférentes aux trois derniers exercices, hormis les opérations d'ordre. Je vous fais grâce du barème ; je vous propose de verser à notre comptable ces indemnités.

J'en profite pour remercier la trésorerie, qui nous a bien aidés au moment de la fusion : il n'est pas évident de calculer les flux à ce moment. Ils nous avaient aussi aidés en 2016, avec la mensualisation.

M. Guy LEFRAND

Mme LEMEILLEUR.

Mme Monica LEMEILLEUR

Peut-on savoir à combien s'élèvent ces indemnités ?

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'environ 11 000 € par an.

M. Guy LEFRAND

Je mets aux voix la délibération. 1 vote contre : Mme Bénard.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (moins une voix contre) à Monsieur Thierry PROUVOST-AUBIER, Trésorier Principal d'Evreux Municipale, 100% du droit aux indemnités de gestion auxquelles ses fonctions ouvrent droit, suivant barème ci-dessous :

- 3 pour mille sur les 7 622.45 premiers euros,
- 2 pour mille sur les 22 867.35 euros suivants,
- 1,5 pour mille sur les 30 489.80 euros suivants,
- 1 pour mille sur les 60 979.61 euros suivants,
- 0,75 pour mille sur les 106 714.31 euros suivants,
- 0,50 pour mille sur les 152 449.02 euros suivants,
- 0,25 pour mille sur les 228 673.53 euros suivants,
- 0,1 pour mille sur toutes les sommes excédant 609 796.07euros.

42 - Attributions de compensation provisoires – Modification de la délibération du Bureau communautaire du 25 janvier 2017

M. Guy LEFRAND

M. GROIZELEAU

M. Bruno GROIZELEAU

Nous parlions du Bureau communautaire, et de sa décision sur les attributions de compensations provisoires. Je dois vous re-présenter le dossier, car le fichier qui nous avait été adressé avait une coquille : il y avait un doublon au niveau de l'IFER perçu par 13 communes de l'ex-CCPN. Le tableau qui vous est présenté afin de pouvoir verser les compensations est à jour ; je précise, pour les communes de l'ex-CCPN, qu'il s'agit d'argent que vous touchiez directement. Aujourd'hui, l'EPN vous le reversera intégralement ; il n'y a aucune compensation. Pour bien lire le document, vous devez comprendre que vous êtes l'EPN : l'EPN va percevoir cette somme, par exemple 76 000 € pour Arnières. Le terme « à verser » est à comprendre comme l'EPN qui verse ces sommes aux communes.

M. Guy LEFRAND

C'est la transcription de ce que nous nous étions engagés à faire au moment des débats sur la fusion. M. MASSON.

M. Serge MASSON

Au niveau des attributions de compensation, il s'agit de la fiscalité professionnelle. Nous aurons d'autres compensations plus tard. C'est pour cela qu'il manquait certaines sommes la dernière fois.

M. Guy LEFRAND

M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Merci. La commission locale d'évaluation va-t-elle se réunir ?

M. Guy LEFRAND

Oui. Il s'agit ici de ne pas mettre en difficulté les communes ; nous versons ces sommes, en attendant que la commission se réunisse, et que nous sachions ce que nous aurons exactement à verser. Nous voulons aider les communes à gérer leur budget dès le début.

M. Bruno GROIZELEAU

Par exemple, sur la Couture-Boussey, où le Musée a été repris dans le giron de l'EPN, nous n'avons pas les coûts exacts ; les montants versés ne comprennent pas la compensation. Dès que nous aurons les coûts du Musée, les compensations vont diminuer, car il y aura un transfert.

L'ensemble de l'assemblée se réunira à chaque fois ; j'ai demandé à certains de se porter candidats afin de constituer un sous-groupe. Nous avons pratiquement terminé celui-ci. Je vous donnerai en fin de semaine le nom des élus qui travailleront à mes côtés dans ce cadre ; nous commencerons les réunions en mars.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération favorable aux communes. Ces sommes seront versées mensuellement par douzièmes.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** la délibération du Bureau communautaire du 25 janvier dernier et **FIXE** tel que ci-annexé le montant des Attributions de compensation provisoires à percevoir par EPN ou à verser aux communes.

43 – Centre de Gestion 27 – Adhésion à un socle commun de missions

M. Guy LEFRAND

Ce dossier appelle l'adhésion à un socle commun de missions au Centre de Gestion. L'ex-GEA et l'ex-CCPN étaient au Centre de Gestion ; cela nous coûtait très cher. Nous étions noyés dans la masse de l'ensemble des collectivités territoriales : nos agents étaient perdants dans cette affaire, car ils avaient moins de chances de monter statutairement que si nous avions notre propre CAP. Je vous propose d'adhérer au Centre de Gestion 27 pour un socle commun de missions ; nous n'adhérons plus à la CAP. Nous la réaliserons en commun entre l'EPN, le CCAS, la Caisse des écoles et la ville d'Evreux. Ceci a deux avantages : cela va permettre à nos personnels de monter plus rapidement ; de plus, cela nous fera réaliser une économie d'environ 100 000 € par an. Je vous propose donc d'adhérer seulement à un socle commun de missions : cela permet au Centre de Gestion de prendre en charge le comité médical, et le comité de réforme. Ces deux instances sont statutaires et obligatoires ; elles ne peuvent être prises en charge par nous, du fait de leur complexité et de leur composition. Au moins un médecin agréé doit y siéger ; or, le seul médecin agréé disponible appartient au Centre de Gestion. Le coût est estimé à environ 23 000 € pour 2017. Pour faire simple, nous adhérons à ce qui coûte au Centre de Gestion, et nous n'adhérons pas à ce qui lui faisait gagner de l'argent.

Mme LEMEILLEUR.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je vois des missions assurées par le Centre pour la ville d'Evreux : s'agit-il d'une coquille ?

M. Guy LEFRAND

C'est une erreur : ce sont des missions réalisées pour EPN.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'adhésion au socle commun de missions proposé par le Centre de Gestion 27 comprenant les missions suivantes : le secrétariat des commissions de réforme, le secrétariat des comités médicaux, l'avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable, l'assistance juridique statutaire, l'assistance au recrutement et l'accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité d'origine, l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à passer avec le Centre de Gestion

44 - Règlement du temps de travail et des autorisations d'absence – Règles de mise en œuvre et d'indemnisation

45 - Astreintes et permanences - Règles de mise en œuvre et d'indemnisation

M. Guy LEFRAND

Ces deux délibérations concernent le règlement du temps de travail, des autorisations d'absences et les astreintes et permanences, avec les règles de mise en œuvre et les indemnisations. Ces délibérations transposent des délibérations existant à Evreux, avec quelques améliorations, notamment sur la remise aux règles de certains aspects des autorisations d'absence et d'astreinte.

Ces règles ont reçu un avis favorable du CT du 9 décembre 2016. Je mets aux voix les délibérations. Il y a 8 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (moins huit absentions)** les modalités d'organisation du temps de travail et des autorisations d'absence du personnel communautaire et **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1^{er} janvier 2017.

☞ **FIXE (moins huit absentions)** les modalités d'organisation et de rémunération des astreintes et des permanences effectuées par le personnel communautaire, **CONFIRME** que les crédits correspondants seront calculés dans la limite fixée par les textes de référence inscrits chaque année au budget et **INDIQUE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017

M. Serge MASSON

Je voudrais savoir s'il s'agit du CT du Grand Evreux.

M. Guy LEFRAND

C'est un CT commun à la ville et au GEA.

M. Serge MASSON

Il a donc été mis en place avant la fin de l'année.

M. Guy LEFRAND

Oui.

46 - Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et Mise en place du régime indemnitaire (hors RIFSEEP) du personnel d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Le RIFSEEP a été voté par le Parlement. Cette délibération permet de passer de l'ancien régime indemnitaire au nouveau. Elle transfère ce régime sans rien changer à la rémunération des agents. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet lors du CT commun, qui a émis un avis favorable le 9 décembre.

Nous aurons l'occasion d'en débattre à l'avenir. Il s'agit simplement ici de la transposition de ce qui a été prévu par la loi, pour passer de l'ancien au nouveau régime indemnitaire. Je mets aux voix la délibération. Il y a 8 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins huit absentions)** le versement du régime indemnitaire aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires permanents, **INSTAURE** l'IFSE (indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), **PRECISE** que les attributions individuelles seront modulées dans la limite fixée par les textes, en fonction du niveau de responsabilités des agents et des sujétions particulières auxquelles ils sont assujettis, **CONFIE** à l'autorité exécutive le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêté, **CONFIRME** que le principe de versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires reste inchangé, **PRECISE** que les modalités d'attribution des primes et indemnités liées à des fonctions ou à des sujétions professionnelles (indemnités forfaitaires travail dimanche et jours fériés, travail de nuit...) restent inchangées, **DIT** que le sort des primes et indemnités suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (maladie, absence de service fait...), **CONFIRME** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget et **INDIQUE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1^{er} janvier 2017

47 - Création d'une Commission Administrative Paritaire commune à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles

M. Guy LEFRAND

Nous avons une CAP au niveau de la Ville, du CCAS et de la Caisse des écoles ; elle est plus favorable que ne l'était la CAP du Centre de Gestion. Cela nous coûtera moins cher : le service mutualisé des RH entre la ville et l'EPN a l'habitude d'organiser ce genre de choses. Nous économisons 100 000 € par an, et assurons une équité de traitement entre les agents de l'EPN et ceux de la ville d'Evreux. Auparavant, les traitements étaient défavorables envers les agents de l'EPN. C'est une mesure d'équité.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'une Commission Administrative Paritaire commune aux agents d'Evreux Portes de Normandie, de la Ville d'Evreux, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles pour chaque catégorie A, B et C.

48 - Création d'un Comité Technique commun à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles

M. Guy LEFRAND

Cette délibération vise à garder cette cohérence. Nous avons de nombreux services mutualisés ; dans nombre d'entre eux, nous avons des agents du GEA, de l'EPN et de la ville d'Evreux, qui sans ce Comité Technique seront gérés sur des règles et des bases différentes. Il s'agit donc d'assurer l'égalité des traitements entre les agents de nos différentes collectivités, notamment pour ceux qui exercent le même métier.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'un Comité Technique commun aux agents d'Evreux Portes de Normandie, de la Ville d'Evreux, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles pour chaque catégorie A, B et C.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre efficacité. Plutôt que d'avoir un Conseil communautaire le 28 mars, et un autre le 11 avril, je vous propose de n'en avoir qu'un seul le 11 avril. Le Conseil du 28 février est maintenu.

Par ailleurs, je vous propose de continuer vos échanges autour d'un verre et d'un repas. La séance est levée.

La séance est levée à 20 heures.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES

COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Montants provisoires 2017		COMMUNES Communauté de communes La Porte Normande	Montants provisaires 2017 A verser
	A percevoir	A verser		
ARNIERES- SUR-ITON	76.032,47		LES AUTHIEUX	16.497
AVIRON	49.302,10		BOIS LE ROI	58.316
BONCOURT	5.841,00		BRETAGNOLLES	15.466
CAUGE	38.876,18		CHAMPIGNY LA FUTELAYE	15.262
CIERREY	18.495,97		CHAVIGNY BAILLEUL	33.777
DARDEZ	12.436,96		COUDRES	29.344
EMMALEVILLE	3.758,98		LA BARONNIE	40.104
GAUCIEL	28.059,00		LA COUTURE BOUSSEY	217.297
HUEST	8.358,35		CROTH	67.698
IRREVILLE	11.885,65		EPIEDS	22.466
LA TRINITE	6.595,38		LA FORET DU PARC	26.926
LES BAUX STE CROIX	43.260,07		FOUCRAINVILLE	8.113
LES VENTES	36.539,03		FRESNEY	24.588
MESNIL FUGUET	13.195,33		GARENNES SUR EURE	188.982
PLESSIS- GROHAN	32.785,30		GROSSOEUVRE	95.748
REUILLY	18.795,24		L'HABIT	34.843
SASSEY	13.626,96		JUMELLES	13.235
ST GERMAIN DES ANGLES	10.993,71		LIGNEROLLES	19.523
ST LUC	13.092,79		MARCILLY SUR EURE	113.862
ST MARTIN LA CAMPAGNE	10.009,61		MOUSSEAUX NEUVILLE	54.264
ST VIGOR	17.011,93		PREY	73.130
TOURNEVILLE	18.730,67		SAINT ANDRE DE L'EURE	586.966
VAL DAVID	27.414,05		SAINT GERMAIN DE FRESNEY	11.329

COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Montants provisoires 2017		COMMUNES Communauté de communes La Porte Normande	Montants provisaires 2017 A verser
	A percevoir	A verser		
			SAINT LAURENT DES BOIS	21.033
			SEREZ	10.587
Total à percevoir	515.096,73		Total à verser	1.799.356
ANGERVILLE		105.954,01		
BOULAY- MORIN		2.799,41		
EVREUX		18.592.205,00		
FAUVILLE		70.322,17		
GAUVILLE-LA- CAMPAGNE		32.839,45		
GRAVIGNY		617.315,32		
GUICHAINVILLE		200.964,63		
LA CHAPELLE- DU-BOIS DES FAULX		7.464,22		
LE VIEIL EVREUX		146.455,87		
MISEREY		44.312,95		
NORMANVILLE		122.099,06		
PARVILLE		7.976,13		
SACQUENVILLE		18.485,06		
ST SEBASTIEN DE MORSENT		408.119,25		
Totaux	515.096,73	20.377.312,53		1.799.356